

## DECISION n° 2023-77

### 3.1 Acquisitions

#### Acquisitions foncières pour l'aménagement de la ViaRhôna

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,  
Vu la délibération n°20200708\_cc\_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,  
Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment décider de l'acquisition de gré à gré de bien mobiliers et immobiliers jusqu'à 40 000 € H. T., hors frais d'actes de procédure, prévue dans le cadre du budget et passer à cet effet les actes nécessaires.,*

Considérant que

- La réalisation des axes cyclables structurants nécessite l'acquisition d'emprises foncières privées sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois,

#### DECIDE

**Article 1** : **d'approuver** l'acquisition par la Communauté de Communes du Genevois d'une partie des parcelles cadastrées suivantes pour un total de 42 910.00€.

N° plan parcellaire	Lieu - dit	Section	Ancien n° cadastral	Nouveau n° cadastral	Surface des emprises (m²)
19-6	Rte De Thairy	BE	0003	0003p	254

**Article 2** : **de rappeler** que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2023 – chapitre 21.

**Article 3** : **de signer** lesdites promesses de vente et toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces acquisitions

Archamps, le 22 août 2023  
Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision télétransmise en Préfecture le et publiée le



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage, sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 25/08/2023

Reçu en préfecture le 25/08/2023

Publié le 25/08/2023



ID : 074-247400690-20230822-D\_2023\_77-AR